



## Compte rendu sommaire de la séance du conseil municipal du 16 aout 2011

L'an deux mille onze, le seize août à vingt heures trente, le conseil municipal légalement convoqué, s'est réuni publiquement à la mairie, salle du conseil, sous la présidence de M. Gérard Leguay, maire.

Sont présents : M. Gérard Leguay, M. Michel Verney, Mme Annick Niporte, M. Bruno Schneider, M. Serge Bavard, M. Dominique Duchamp, M. Daniel Vieillard, M. Philippe Michaud, Mme Thérèse Parisot, M. Christophe Leloup, Mme Michèle Barbusse, M. David Brunot,

Absents excusés et représentés : M. Jean-Noël Gallimardet (représenté par M. Christophe Leloup), Mme Rachel Simonel (représentée par Mme Annick Niporte), M. Denis Jeunot (représenté par M. Philippe Michaud), M. Philippe Brunot (représenté par M. Dominique Duchamp)

Absente excusée : Mme Paulette Therry

M. Philippe Michaud est élu secrétaire de séance

**Le conseil municipal approuve à la majorité, le compte rendu du conseil municipal du 20 juin dernier (2 voix contre, 9 voix pour et 5 abstentions)**

### **1- Groupe scolaire**

A/ Le conseil accepte, à l'unanimité, de recevoir un don de 100 € pour financer le groupe scolaire, versé par Mr et Mme Mariotte à l'occasion du mariage de leur fille.

B/ En 2010, la commune de Selongey a déposé les premières pièces du dossier de demande de subvention afin de solliciter l'Etat pour bénéficier de la dotation de développement rural en 2011. L'article 79 de la loi de finances 2011 ne permettait plus à la commune d'être éligible à la nouvelle dotation des territoires ruraux (DETR).

L'article 32 de la loi de finances rectificative du 29 juillet 2011 a modifié les critères d'éligibilité en accordant à titre dérogatoire, aux communes éligibles antérieurement, d'être éligibles à nouveau pour les années 2011 et 2012. Le conseil autorise le maire, à l'unanimité, à solliciter l'Etat afin d'obtenir un financement de 25 % du montant total du projet, au titre de la DETR.

### **2- Décisions modificatives n°2 et 3, budget commune**

M. Verney présente les décisions modificatives. Le conseil vote à l'unanimité ces propositions.

### **3- Tarif pour la location de la Grange « Boissellier »**

Le conseil, détermine, à la majorité le tarif de location de la Grange Boissellier, pour un montant de 1 500 € annuel. (1 voix contre, 14 voix pour, 1 abstention)

### **4- Subvention exceptionnelle**

Le conseil attribue une subvention de 1500 € pour la section bowling classique du Sporting club afin de financer le coût de location d'un minibus pour leur déplacement en Croatie, en octobre 2010. Les crédits sont inscrits au compte 6574 du budget principal. (15 voix pour, 1 abstention)

### **5- Acquisition de la parcelle, cadastrée AH84**

Afin de constituer une nouvelle réserve foncière, le conseil approuve, à l'unanimité, l'acquisition de cette parcelle, appartenant aux époux Gardien d'une superficie de 10 848 m<sup>2</sup> au prix de 19 € ttc le m<sup>2</sup>, Les frais d'acte sont à la charge de la commune. Les crédits sont inscrits au budget de la commune, en section d'investissement.

**6- Subvention ravalement de façade**

Le conseil , à l'unanimité décide de reconduire les dispositions de la délibération du 29 septembre 2008 concernant l'octroi d'une prime de 450 € aux particuliers qui réalisent ce type de travaux sur des bâtiments construits avant 1960, situé dans le périmètre des 500m autour de l'église classée, et suivant certaines conditions.  
Les crédits sont inscrits au compte 6574 du budget principal.

**7- Nouveaux horaires de la poste**

Le conseil municipal s'oppose, dans une motion, votée par 14 voix pour et 2 abstentions, à la réduction des horaires de la poste qui vise à supprimer les plages d'ouverture suivantes : du lundi au jeudi de 9h00 à 12h00.

**8- Acceptation de recevoir un remboursement pour l'acquisition de matériel informatique HP**

Le conseil accepte à l'unanimité de recevoir un remboursement de 179.40 € pour l'acquisition de matériel informatique.

**9- Acceptation de recevoir une participation financière de particuliers dans le cadre du jumelage**

Le conseil accepte, par 14 voix pour et 2 abstentions, de recevoir une participation financière d'un montant de 15€ par personne, pour la contribution aux activités « jumelage » qui se sont déroulées le 2 et 3 juillet dernier.

**10- Dénomination de la rue « lotissement Orvitis »**

Le conseil approuve à l'unanimité, la dénomination de la rue du lotissement « Orvitis », « allée Claude Meunot », procureur syndic de Selongey qui organisa la défense de la ville face au général Gallas, en 1638.

**11- Destination des coupes de bois – état d'assiette 2012 et désignation des garants**

Le conseil municipal approuve à l'unanimité la destination des coupes de bois 10R, 11R, 12R, 13 et 15 de la forêt communale, inscrites à l'état d'assiette 2012, et désigne comme Michèle Barbusse, Bruno Schneider et Daniel Vieillard comme garants responsables de l'exploitation réalisée par les affouagistes.

**12- Schéma départemental de coopération intercommunale**

A/Le conseil municipal, à la majorité (11 voix pour, 4 voix contre et 1 abstention) souhaite se donner le temps de la concertation avec les communes du même bassin de vie et n'adhère pas au schéma départemental de coopération intercommunale proposé dans les objectifs.

B/ Le conseil municipal adopte, par 15 voix pour et 1 abstention, la motion, votée à l'unanimité par le comité syndical du SICECO le 25 mai, qui propose d'une part, avant fin 2011, de parvenir au regroupement avec les communes rurales du syndicat de Plombières Les Dijon et d'autre part de poursuivre les discussions avec les autres villes afin d'arriver au regroupement dans les années à venir.

**13- Informations diverses**

Le maire informe le conseil de la création d'un carré musulman et de la réhabilitation du carré militaire

Il annonce les décisions prises par délégation :

Attribution du marché de travaux de voirie lotissement « Orvitis » à l'entreprise Colas pour un montant de 59 493.53 € HT soit 71 154.26 € TTC

Attribution du marché de travaux eau potable à l'entreprise Bongarzone TP pour un montant de 193 495.00 € HT soit 231 420.00 € TTC

Attribution du marché de restauration collective à l'entreprise Elite restauration avec les coûts suivants :

Restauration scolaire 2,30€ HT soit 2.43 € TTC/repas.

Centre hébergement midi : 3, 60 € HT soit 4,31 TTC €/repas et soir 3.40€ HT soit 4.07 TTC€/repas.

Il communique aux conseillers les éléments d'avancement des différents travaux en cours.

La séance est levée à 21h40

Le secrétaire de séance

Philippe MICHAUD

Le président de séance,

Gérard LEGUAY